

Code de conduite pour les événements virtuels

Aperçu

SOYEZ RESPECTUEUX·SE.

Traitez tous·tes les participant·e·s avec professionnalisme, courtoisie et inclusivité dans toutes les interactions virtuelles.

SOYEZ APPROPRIÉ·E.

Utilisez un langage respectueux, des noms d'utilisateur·rice·s et des visuels appropriés, et adoptez un comportement professionnel à l'écran.

SOYEZ CONSTRUCTIF·VE.

Participez de manière réfléchie aux clavardages, aux périodes de questions et aux discussions. Les comportements perturbateurs, le pollupostage (spam) ou les contenus inappropriés ne sont pas autorisés.

AUCUN HARCÈLEMENT.

Le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation de toute nature ne seront pas tolérés.

PROTÉGEZ LA VIE PRIVÉE.

N'enregistrez pas, ne faites pas de captures d'écran et ne partagez pas le contenu de l'événement ou des renseignements personnels sans autorisation.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS.

Conformez-vous aux directives du personnel de l'AOC et des modérateur·rice·s, ainsi qu'aux règles de la plateforme.

EXPRIMEZ-VOUS.

Signalez vos préoccupations à un·e modérateur·rice ou à un membre du personnel de l'AOC. Les signalements sont pris au sérieux et traités avec discrétion.

DES CONSÉQUENCES S'APPLIQUENT.

Les violations peuvent entraîner l'expulsion de l'événement et une restriction de participation aux futurs événements de l'AOC.

**EN PARTICIPANT, VOUS ACCEPTEZ DE RESPECTER CE CODE DE CONDUITE
ET DE CONTRIBUER À UNE EXPÉRIENCE VIRTUELLE POSITIVE POUR TOUS·TES.**

Code de conduite des participant·e·s aux événements virtuels

L'Association des opticiens du Canada (AOC) s'engage à fournir un environnement sûr, respectueux, inclusif et professionnel à tous·tes les participant·e·s de ses événements virtuels. Ce code de conduite s'applique à tous·tes les participant·e·s, conférencier·ère·s, modérateur·rice·s, commanditaires, exposant·e·s, membres du personnel et bénévoles qui participent aux réunions virtuelles, webinaires et conférences en ligne de l'AOC.

1. Conduite attendue

Tous·tes les participant·e·s sont tenu·e·s de :

- Traiter les autres avec respect, professionnalisme et courtoisie dans toutes les interactions virtuelles;
- Participer de manière constructive et respectueuse lors des présentations, des discussions, des fonctions de clavardage, des périodes de questions et sur les plateformes sociales;
- Utiliser un langage inclusif et approprié;
- Suivre les instructions du personnel de l'AOC, des modérateur·rice·s et des hôtes techniques;
- Se conformer à toutes les lois applicables et aux règles spécifiques de la plateforme.

2. Conduite inacceptable

Le comportement inacceptable inclut, sans s'y limiter :

- Le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation sous quelque forme que ce soit, y compris par une conduite verbale, écrite ou visuelle;
- Un comportement perturbateur, y compris les interruptions répétées, le pollupostage dans le clavardage ou dans les fonctions de questions-réponses, ou le partage de contenu inapproprié;
- Les commentaires ou les images offensants, désobligeants ou incendiaires;
- Les attentions ou avances sexuelles importunes;
- Le partage de renseignements privés, confidentiels ou exclusifs sans consentement;

- L'enregistrement, les captures d'écran ou la distribution du contenu de l'événement sans autorisation.

Le harcèlement peut être fondé, sans s'y limiter, sur la race, l'origine ethnique, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'incapacité, la religion ou le rôle professionnel.

3. Intégrité professionnelle dans les espaces virtuels

- Les participant-e-s sont tenu-e-s de se présenter professionnellement, ce qui inclut un comportement approprié à l'écran, ainsi que des noms d'utilisateur-ric-e-s, des images de profil et des arrière-plans appropriés;
- Toute activité marketing ou promotionnelle doit être approuvée par l'AOC et limitée aux espaces virtuels désignés;
- Le matériel et les discussions de l'événement sont destinés à la formation professionnelle et à la collaboration et doivent être traités en conséquence.

4. Signalement de préoccupations

Si vous êtes témoin ou victime d'un comportement qui contrevient à ce code de conduite, veuillez le signaler à un membre du personnel de l'AOC, à un-e modérateur-ric-e ou par le canal de signalement désigné de l'événement. Les signalements seront pris au sérieux et traités rapidement et avec discrétion.

5. Conséquences des violations

L'AOC se réserve le droit de prendre les mesures appropriées en réponse aux violations de ce code de conduite, notamment :

- L'émission d'un avertissement;
- La mise en sourdine ou l'expulsion d'un-e participant-e de l'événement virtuel;
- La révocation de l'accès sans remboursement;
- La restriction de participation aux futurs événements de l'AOC;
- Le signalement de l'affaire aux autorités compétentes, si nécessaire.

6. Accord de participation

En s'inscrivant ou en participant à un événement virtuel de l'AOC, les participant-e-s acceptent de se conformer à ce code de conduite et de contribuer à une expérience en ligne positive et respectueuse pour tous-tes.